

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Frodefontaine - Essavilly
Communailles-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20190204_01

Séance du 4 février 2019

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 15

Date de la convocation :

28 janvier 2019

Date d'affichage :

11 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatre février à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Anne-Marie MIVELLE (procuration à Florent SERRETTE), Michaël FUMEY (procuration à Jérôme SERRETTE).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ été désignée secrétaire de séance.

Objet : Crash du Mirage 2000

Mise à disposition d'un lieu dans la parcelle AI 80 pour ériger une stèle à la mémoire des 2 militaires tués

M. le Maire évoque le crash d'un Mirage 2000 D survenu le 9 janvier 2019 au lieu-dit « Combe Roignot » à Mignovillard. Un hommage est rendu aux deux militaires qui ont perdu la vie dans cet accident : le commandant Baptiste CHIRIÉ et la capitaine Audrey MICHELON.

M. le Maire propose au conseil municipal, qui l'accepte, que la Commune mette à disposition un lieu dans la parcelle communale AI 80, à proximité de la cabane de chasse, pour ériger une stèle en mémoire des 2 militaires.

Envoyé en préfecture le 16/02/2019

Reçu en préfecture le 16/02/2019

Affiché le 18/02/2019



ID : 039-200057115-20190204-DCM_20190204_01-DE

Le conseil municipal charge M. le Maire de prendre les contacts nécessaires dans les semaines à venir avec les autorités militaires et les familles.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE